

SMCTOM DE NONTRON

2026/0007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 55

L'an deux mil vingt six

Le 26 février 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 11 février 2026

Etaient présents : Messieurs JEAN Thierry, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, PAGES Didier, MOREAU Vincent, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, FOURNIER Jim, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, CHABOT Jean-Michel, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, GERAUD Fabien, GOUILHERS Jean-Pascal, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames DEBORD Danielle, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, ROUSSEAU Arlette, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise,

Suppléants remplaçants titulaires

Messieurs LAFONTAINE Eric, BRETON Yves, BASILE Philippe, METIFEU Bernard, MONTASTIER Gilbert, FOURNET Philippe,

Suppléantes remplaçantes titulaires

Madame ANDRIEUX Nathalie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L 82-213, 02.03.1982, art. 7),

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le Budget Primitif 2026 sans la reprise des résultats 2025, résumé dans le tableau ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser			1 101 710,68 €	118 879,24 €
VOTE	5 753 701,00 €	5 753 701,00 €	1 063 338,43 €	2 046 169,87 €
TOTAL	5 753 701,00 €	5 753 701,00 €	2 165 049,11 €	2 165 049,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents adopte le Budget Primitif 2026 ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

